



Arrêté du Maire n°ODP-2026-057

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Objet : EXPERTIBUS

Permissionnaire : Maître Marc LABARBE

Date d'effet : le 01 octobre 2026

Lieu : place du 14 juillet

Extrait du registre des arrêtés

Le Maire de la Ville d'Aiguillon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 ; 4ème partie : signalisation de prescription et 8ème partie ; signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de la Maison de vente aux enchères Maître Marc LABARBE- Commissaire-Preneur - 3 Boulevard Michelet 31000 Toulouse le jeudi 30 avril 2026 dans le cadre de l'EXPERTIBUS

ARRETE

Article 1^{er}

La Maison de vente aux enchères Maître Marc LABARBE est autorisée à occuper le domaine public sur la place du 14 juillet pour le stationnement d'un bus dans la cadre de l'EXPERTIBUS le jeudi 01 octobre 2026 de 10h00 à 17h00.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune d'Aiguillon.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal de contravention et sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

L'occupation du domaine public étant soumise au paiement d'une redevance, le pétitionnaire sera redevable pour cette journée du 01 octobre 2026, de la somme de 15.00€ (tarif 2026 surface de stand en m² non commerçants et artisans hors Aiguillon).

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Aiguillon

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aiguillon

La Police Municipale

Au permissionnaire : Maître Marc LABARBE

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aiguillon, le 01 octobre 2026

Le Maire
Christian Girardi

